

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet DEVA de l'armée: le Conseil d'Etat s'oppose à la fermeture de la place d'armes de Moudon

Le Conseil d'Etat vaudois a fait part ce jour de sa prise de position en réponse à la consultation sur le plan de stationnement lié au projet de développement de l'armée (DEVA). Il apprécie à sa juste valeur le maintien d'une présence importante de l'armée sur le territoire cantonal avec pour corollaire le maintien de quelque 1100 emplois et places d'apprentissage ainsi que des investissements s'élevant à plusieurs centaines de millions de francs d'ici 2020. Il soutient le développement de l'aérodrome de Payerne, sous réserve de la maîtrise des nuisances qui en découlent. Il s'oppose en revanche à la fermeture de la place d'armes de Moudon et n'accepte que partiellement celle de Saint-Maurice-Lavey.

Le Conseil d'Etat vaudois, en collaboration avec les communes concernées, a fait part ce jour de ses observations quant au concept de stationnement dans le cadre du projet DEVA.

Si le Conseil d'Etat salue le fait que le canton de Vaud devienne le deuxième canton suisse en termes d'importance de la présence de l'armée, il s'oppose à la fermeture de la place d'armes de Moudon. Le Conseil d'Etat souligne, en effet, que sur la base des éléments en sa possession, il n'existe aucune justification à l'abandon de cette place d'armes, comme au fait d'investir plusieurs dizaines de millions de francs sur le secteur Chamblon pour palier cette fermeture.

Concernant le site de St-Maurice-Lavey, le Conseil d'Etat comprend les raisons de la fermeture de la place de Dailly. Pour Savatan, le gouvernement encourage la poursuite des discussions dans le cadre du groupe de travail « Avenir Savatan ».

En outre, le Conseil d'Etat soutient le projet de développement du futur aérodrome de Payerne à condition que le nombre de mouvements de jets militaires n'augmente pas significativement et que le développement de l'activité civile soit assuré.

Quant aux places de tirs, le Conseil d'Etat estime que les conditions d'utilisation de celle de Vugelles-la-Mothe doivent être réévaluées en fonction de la baisse des effectifs liés à la structure DEVA.

Enfin, le Conseil d'Etat souhaite la création d'un groupe de travail spécifique pour étudier la procédure à mettre en oeuvre concernant la dépollution et l'affectation des terrains utilisés comme places de tirs et l'affectation future des bâtiments abandonnés par la Confédération.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 février 2014

DIS, Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, 021 316 41 51 ; Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 021 316 51 01